

	Évaluation menée sur le terrain	
	Évaluation menée auprès d'informateurs clés par téléphone	

L'objectif de l'outil de suivi des urgences (*Emergency Tracking Tool (ETT)* en anglais) est de collecter des informations sur les mouvements de population importants et soudains, ainsi que sur des urgences sécuritaires et climatiques. Les informations sont recueillies par le biais d'entretiens avec des informateurs clés ou par des observations directes. Ce tableau de bord présente des informations sur un mouvement qui a eu lieu le **14 mai 2023 dans la ville d'Ounianga-Kébir**, située dans la province de l'Ennedi Ouest, près de la frontière Libyenne.

## RÉSUMÉ DE L'ÉVÉNEMENT

	Population collectivement expulsée : <b>150 personnes</b>		Raison du mouvement: <b>Expulsion collective</b>		Lieu de départ: <b>Libye</b>
	Lieu d'accueil: <b>Ounianga-Kébir (Ennedi Ouest)</b>		Mode de transport: <b>6 véhicules</b>		Date du mouvement: <b>12-14 mai 2023</b>

Le 12 mai 2023, un total de **150 ressortissants tchadiens** (dont 17 mineurs, 8 personnes âgées et 10 personnes malades) ont été expulsés collectivement de la Libye et sont arrivés dans la ville d'Ounianga-Kébir le 14 mai 2023. La plupart des personnes expulsées sont originaires du Lac, de Nord Kanem, d'Ouaddai, d'Ati et de Guéra. Ces derniers ont déclaré avoir été emprisonnés à Tripoli (Libye) pendant deux à quatre ans avant d'être expulsés.

Ainsi, ces personnes expulsées n'ont reçu aucune assistance et vivent dans une situation de vulnérabilité accrue et ne disposent d'aucun moyen pour poursuivre leur voyage vers leur communauté d'origine. De ce fait, elles ont rapporté avoir urgemment besoin de **nourriture après avoir fait plusieurs jours sans manger, d'articles non-alimentaires (notamment les couvertures et nattes) ainsi que d'assistance au transport vers leurs localités d'origine.**

## BESOINS PRIORITAIRES



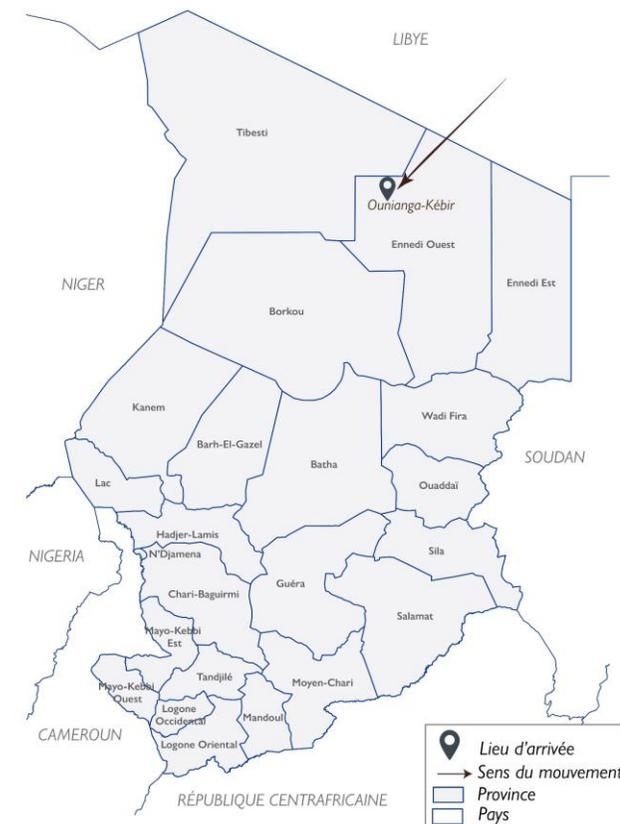
**Nourriture**



**Transport**



**Articles non-alimentaires**



*Avertissement : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.*